

Les modalités de la néologie dans la presse francophone. Une analyse lexicale et discursive dans une perspective comparative: *Le Quotidien d'Oran* et *Au Fait Maroc*

Samira ALLAM-Iddou,

Centre Universitaire de Ain Témouchent

Najet Boutmgharine , Université Paris 7

allamiddousamira@yahoo.fr

Résumé

Le présent article a pour but de mettre en lumière les convergences et les divergences dans les modalités de la néologie qui se manifestent en français d'Algérie et du Maroc. S'il est vrai que ces deux variétés ont souvent fait l'objet d'études individuelles, nous ne recensons pas d'étude comparative qui mettrait en lumière les analogies et les éventuelles divergences dans les modalités de la néologie de ces deux variétés linguistiques. Nous proposons de combler partiellement cette lacune en unissant deux études menées dans le cadre de recherches doctorales : l'une portait sur la création néologique en français algérien, l'autre était centrée sur les emprunts et l'alternance codique en français marocain. L'analyse comparative se fonde sur les résultats tirés de deux corpus journalistiques. Cette étude s'intéresse plus particulièrement au processus de l'emprunt (un des deux types fondamentaux de la néologie relevant de la matrice externe¹) et à l'alternance codique.

Mots clés: néologie-néologismes-création lexicale-hybridation lexicale-interférences- matrices lexicogéniques.

ملخص: الغرض من هذه المقالة هو تسليط الضوء على أوجه التقارب والاختلاف في طرائق علم التجديد اللغوي بالفرنسية من الجزائر والمغرب. في حين أن هذين الصنفين كانا في كثير من الأحيان موضوع الدراسات الفردية ، ونحن لقد لاحظنا أن أي دراسة لا تسرد دراسة مقارنة من شأنها أن تسلط الضوء على التناظرية والاختلافات المحتملة في طرائق علم التجديد اللغوي من هذين الصنفين اللغويين. نقترح ملء هذه الفجوة جزئياً من خلال توحيد دراستين أجريت في إطار أبحاث الدكتوراه: أحدهما يتعلق بالخلق العصري في الفرنسية الجزائرية ، والآخر كان مركزاً على القروض والتناوب اللغوي في الفرنسية المغربية. ويستند التحليل المقارن إلى نتائج اثنين من الشركات الصحفية. هذه الدراسة مهمة بشكل خاص في عملية الاقتراض اللغوي والتناوب اللغوي.

Abstract

The purpose of this article is to highlight the convergences and divergences in the modalities of neology that manifest themselves in French from Algeria and Morocco. Although these two varieties have often been the subject of individual studies, we do not list a comparative study that would highlight analogies and possible differences in the modalities of the neology of these two linguistic varieties. We propose to partially fill this gap by uniting two studies carried out in the framework of doctoral research: one concerned the neological creation in Algerian French, the other was centered on the borrowings and the codic alternation in Moroccan French. The comparative analysis is based on the results from two journalistic corpora. This study is particularly interested in the process of borrowing (one of the two fundamental types of neology in the external matrix) and the alternation codic.

Introduction

Loin d'avoir disparu du paysage sociolinguistique maghrébin après les décolonisations successives du XXème siècle et les politiques

d'arabisation, la langue française constitue l'un des idiomes les plus couramment utilisés. Au Maroc et en Algérie, bien que ne jouissant d'aucune mention officielle dans les constitutions respectives de ces pays, le français est fortement représenté, notamment dans les médias et dans l'espace public. Morsly (1988 :46) écrivait déjà au sujet de l'Algérie : « Il y a un paysage linguistique au pluriel en Algérie dans la mesure où ces nombreuses situations de communication, étroitement liées les unes aux côtés des autres, langues maternelles, langue officielle et présence de la langue française introduite par la colonisation française en Algérie et qui a fini par s'intégrer d'une certaine manière dans le paysage linguistique des Algériens après l'indépendance de l'Algérie ». À l'instar du français, le plurilinguisme de fait n'est pas institutionnalisé. Les pratiques langagières réelles n'en restent pas moins empreintes d'un brassage linguistique haut en couleurs, conséquence de la coexistence de plusieurs langues et dialectes. L'arabe, sous ses formes standard et dialectale, le français et le berbère sont amenés à être utilisés, parfois lors d'une même situation de communication. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant d'observer des phénomènes d'interférences, autrement dit des influences réciproques, entre les langues. L'apport du français aux langues locales a fait l'objet de multiples descriptions et analyses de même que les spécificités lexicales de cette langue telle qu'elle est utilisée en Algérie et au Maroc. À ce titre, la base de données lexicographiques francophones² renseigne sur les emprunts utilisés par les locuteurs du français dans les sociétés respectives.

S'il est vrai que le français d'Algérie et du Maroc ont souvent fait l'objet d'études individuelles, nous ne recensons pas d'étude comparative qui mettrait en lumière les analogies et les éventuelles divergences dans les modalités d'interférences de ces deux variétés linguistiques. Nous proposons

de combler partiellement cette lacune en unissant deux études menées dans le cadre de recherches doctorales : l'une portait sur la création néologique en français algérien, l'autre était centrée sur les emprunts et l'alternance codique en français marocain. On peut d'ores et déjà formuler une question de fond : emprunte-t-on les mêmes mots et de la même manière en français d'Algérie et du Maroc ? Nous partons du postulat suivant : la plus forte présence du français en Algérie à l'époque coloniale se traduit par une plus grande perméabilité aux tendances néologiques du français hexagonal, soit une forte hybridité induite par des phénomènes d'affixation.

Compte tenu des anglicismes toujours plus nombreux en français hexagonal, il est attendu que l'anglais soit une source de créativité lexicale majeure en français algérien et marocain. Toujours est-il que la réception linguistique peut s'opérer selon différents procédés ; la prégnance des anglicismes est-elle comparable dans les deux variétés ? L'étude comparative que nous proposons affiche de nombreux comportements similaires surtout en ce qui concerne le recours des journalistes francophones à des mots empruntés à l'arabe.

1. Quelques fondements théoriques : interférences et créations lexicales

Il convient d'abord de revenir sur le terme « d'interférence ». La connaissance de plus d'une langue, le bilinguisme ou le plurilinguisme, favorise les phénomènes de contact entre langues connues. En d'autres termes, en fonction de la situation de communication dans laquelle il se trouve, le locuteur utilise alternativement les langues qu'il connaît. Cet état entraîne une évolution des systèmes linguistiques des langues en question, subissant des modifications : c'est ce qui est couramment désigné par le terme « interférence ». Weinreich définit une interférence comme étant :

« [...] ces cas lors desquels les langues dévient de leur norme et qui se produisent dans le discours des bilingues comme le résultat de leur familiarité avec une ou plusieurs autres langues, i.e. comme le résultat du contact de langues » (Weinreich, 1968 : 1).

Le niveau lexical présente une perméabilité à l'interférence nettement plus élevée que les autres composantes linguistiques :

« Les unités lexicales jouissent d'une diffusion facile (comparativement aux unités phonologiques ou aux règles grammaticales) et il suffit d'un contact minimum pour que les emprunts se réalisent » (Weinreich 1968 : 664).

Ceci justifie notre choix d'observer les interférences lexicales, davantage représentées et visibles que les interférences d'ordre structurel et syntaxique. L'emprunt constitue la forme la plus tangible d'interférence. L'alternance codique, l'autre forme d'interférence traditionnellement étudiée, se distingue de l'emprunt pour être :

« La juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. » (Gumperz, 1989 cité par M-L Moreau, 1997 :32)

Il est ressorti des études sur les interférences en français marocain et algérien que les raisons « culturelles » à la présence d'emprunts à l'arabe (standard et dialectal) sont souvent convoquées : on s'attend à un fort emploi d'emprunt aux langues « locales » compte tenu du contexte socio-culturel. Merzouk explique que le bagage culturel du locuteur Algérien, son appartenance à une société ancrée dans des valeurs culturelles déterminées,

est ce qui le conduit à recourir au lexique des idiomes locaux :

« En parlant français, le locuteur met en mots toute une charge culturelle de croyances, de convictions et d'idéologies ; en somme, tout un vécu qu'il tente d'exprimer dans une langue qui n'est pas la sienne. Pour désigner en français des référents ou des choses qui relèvent de sa réalité quotidienne, le locuteur algérien se trouve confronté à un manque de termes. » (Merzouk, 2014 : 103-104).

Un constat similaire est fait au sujet du français pratiqué par les Marocains :

« L'emprunt à l'arabe (langue locale de proximité la plus marquée), le calque et les lexèmes hybrides composent l'essentiel du lexique du français tel qu'il se vit et se pratique dans la société marocaine. Cet écart lexical répond au besoin des usagers de dénommer des univers référentiels naturels et socioculturels locaux différents de ceux du français de référence. » (Benzakour, 2010).

Souvent, l'emprunt peut paraître à ceux qui l'utilisent comme obligatoire lorsqu'il désigne une réalité locale, ce que confirme Mérillou :

« Un référent nouveau vient à exister avec un nom qui apparaît comme son « vrai nom », toute tentative pour lui trouver un équivalent dans la langue local étant vue comme artificielle » (Mérillou, 2003 : 396).

Les emprunts semblent répondre à des besoins de dénomination et ils évoquent des phénomènes culturels et religieux. Ils sont donc nécessaires à l'expression de la réalité socioculturelle algérienne et marocaine. Ainsi, certains emprunts n'ont pas et ne peuvent pas avoir d'équivalent en langue française à cause des différences culturelles ou religieuses. C'est notamment

le cas des termes empruntés au domaine religieux tel que l'emprunt *wakfs* (Iddou-Allam, 2015 : 94).

La coexistence de la langue française avec les autres variétés linguistiques dans les sociétés algérienne et marocaine fait du paysage linguistique un climat favorable au phénomène d'hybridation. C'est un phénomène couramment observé en français d'Algérie et qui correspond à la création d'unités lexicales nouvelles formées de deux composants, l'un relevant de la langue française, l'autre de la langue arabe³. Cette création lexicale, qui engage deux codes, serait à considérer comme « le produit de locuteurs bilingue et donc une manifestation du bilinguisme et de son évolution en Algérie » (Benmayouf, 2008 : 8).

Les interférences, se produisant dans les parlers algérien et marocain peuvent avoir une fonction pragmatique ou purement stylistique. Généralement, le francophone insère de l'arabe à son discours compte tenu de l'absence d'équivalence exacte entre les langues. Ce contexte est d'autant plus favorable à la création lexicale, soit l'emploi de mots inconnus en français. Le phénomène de l'emprunt⁴ est un facteur essentiel de l'évolution des langues. Ainsi, il occupe une place à part entière dans la grille des matrices lexicogéniques du français, en tant que matrice externe, le procédé « qui fait introduire dans des énoncés français des lexies existant dans d'autres langues et absentes dans un état immédiatement antérieur de la langue française. » (Sablayrolles & Jacquet-Pfau, 2008 : 19-38). De ce fait, l'emprunt aux langues « locales » est une réalité propre à un milieu socioculturel donné, puisque l'emprunt linguistique se révèle être une solution adéquate :

« Il est vrai que le français algérien comprend un grand nombre

d'éléments qui n'existent pas, ou qui n'existeront jamais en français normé (français de France). Cela résulte du contact des langues surtout locales avec le français. Ce fait se vérifie dans les créations par emprunt qui, parce qu'ils disent à la fois l'évolution de la langue, des mentalités et des échanges, bref, du système linguistique dans son environnement social, constituent un domaine privilégié pour l'examen des contacts qui s'établissent dans et par la langue » (Iddou, 2015 : 352)

2. Objectif et méthode

L'objectif de cette étude consiste en une comparaison des particularités néologiques des variétés de la langue française pratiquées dans la presse écrite francophone algérienne et marocaine. Il s'agit de mettre en parallèle ces deux variétés de français afin de mettre en évidence des éventuels points communs et divergences. Ce faisant, il sera possible de souligner certaines caractéristiques « universelles » de l'interférence, comme ses motivations. Nous nous intéressons, d'autre part, aux mots qui présentent un élément étranger, autrement dit, des créations françaises sur la base d'emprunt, en sachant que toutes ces créations relèvent des matrices lexicogéniques internes que sont la suffixation, la préfixation, la composition, les mots-valises, les synapsies et la conversion.

Avant de présenter les résultats tirés de cette recherche, il est important de présenter la méthodologie employée. Rappelons qu'il s'agit de l'union de deux études, aux orientations comparables mais non identiques. Pour la première, il s'agissait de mettre en évidence l'influence de l'anglais et de l'arabe, standard et dialectal, sur le lexique du français du Maroc en étudiant les manifestations d'emprunts et d'alternance codique selon différents aspects (Boutmgharine, 2014). Il est ressorti de cette recherche

que la part détenue par l'anglais dans les interférences est considérable, ce qui confirmait l'hypothèse d'une « dépendance néologique par emprunt » entre le français hexagonal et la variété marocaine. Le recours à des mots arabes, fortement présents également et dont la morphologie atteste d'une intégration relative aux règles de la langue française, est opérée dans une optique de dénomination, et l'alternance codique, surtout français-arabe marocain (*darija*) est incontestablement une stratégie de communication.

La seconde recherche portait sur la création lexicale en français d'Algérie, soit sur l'ensemble des procédés conduisant à la création d'une forme néologique, y compris celui de l'emprunt (Iddou, 2015). Ici, l'emprunt est considéré à la fois comme un procédé de néologie externe vis-à-vis de la langue emprunteuse dans la mesure où la langue de départ n'a aucun rapport avec celle d'arrivée et comme toute lexie qui présente un élément étranger, c'est-à-dire, quelques cas de créations françaises sur des bases étrangères empruntées. L'alternance codique a également fait partie de l'analyse.

Il est convenu, par conséquent, de restreindre la comparaison aux marques d'interférences, ou « matrice externe » (Sablayrolles, 2000) que sont les emprunts et l'alternance codique, la première recherche s'étant focalisée sur ces deux phénomènes et disposant, par conséquent, de résultats exclusivement sur cette question.

L'approche comparative repose sur deux données essentielles, la première étant celle de la cohérence des objectifs des deux études, que nous avons déjà mentionnée. La seconde concerne les corpus d'étude. Les résultats obtenus au cours de ces deux recherches doctorales proviennent du dépouillement systématique de deux journaux francophones de grande diffusion : *Au Fait Maroc* et *Le Quotidien d'Oran*. Le premier est un

quotidien gratuit qui a été lancé en 2007 et dont le slogan est « Le quotidien des actifs urbains ». Le second est une ligne éditoriale apparue en 1994 avec l'émergence des médias indépendants en Algérie, qui jouit toujours d'une grande notoriété. Ces deux journaux, à tirage quotidien, ont un lectorat urbain et n'affichent aucun attachement à une couleur politique spécifique. En outre, ils contiennent tous deux une rubrique dans laquelle le journaliste est amené à s'exprimer librement sur des sujets divers. Dans *Le Quotidien d'Oran*, cette chronique est connue sous le titre « Tranche de Vie » dont l'auteur est célèbre par sa façon spécifique d'aborder des sujets très divers, émanant de la réalité sociale. Le style, dans ce type d'écrit, est propice à la création lexicale.

Les deux corpus couvrent globalement la période 2008-2011⁵. Ils ont été manipulés différemment pour le repérage des particularités lexicales notamment les interférences. Le premier a fait l'objet d'un repérage semi-automatique tandis que le second a été traité essentiellement de façon manuelle.

Les résultats obtenus venaient appuyer les idées déjà développées dans la littérature existante : chacune des études révélait un grand nombre d'emprunts aux langues véhiculaires, soit à l'arabe standard et aux dialectes maghrébins des deux sociétés respectives (Derradji 1999, Messaoudi 2013). En outre, la suprématie et le prestige dont bénéficie l'anglais se manifeste aussi dans les interférences de cette langue dans le français du Maroc et d'Algérie.

3. Analyse des résultats

3.1. Données préliminaires

Une première phase de comparaison des résultats fournis par les deux études permet de répondre positivement à l'hypothèse d'une forte présence d'interférences de l'arabe dans les deux variétés de français. Dans le corpus d'*Au Fait Maroc*, le nombre d'interférences de l'arabe s'élève à 258 occurrences. Dans le corpus *Le Quotidien d'Oran*, cette donnée est de 620. Le corpus *Le Quotidien d'Oran* contenant plus d'articles que le corpus *Au Fait Maroc*, nous estimons, par conséquent, que cette différence n'est pas significative d'une plus forte tendance à l'interférence en français d'Algérie.

Les emprunts à l'anglais sont nettement moins nombreux dans le corpus du français d'Algérie, mais il convient de rappeler que la recherche doctorale portant sur ce corpus ne s'attachait pas à décrire les emprunts à l'anglais. Dans le corpus *Au Fait Maroc*, 679 anglicismes ont été relevés ainsi que 52 manifestations d'alternance codique entre le français et l'anglais. Dans le corpus *Le Quotidien d'Oran*, ces données sont respectivement de 25 et 0. Etant donné le déséquilibre flagrant de ces résultats, nous choisissons d'écarter la comparaison des interférences de l'anglais pour nous focaliser sur la création lexicale fondée sur l'emprunt à l'arabe et l'alternance codique français-arabe dans les deux corpus. En outre, il convient de signaler l'absence d'interférence du berbère dans le corpus du français marocain ainsi que sa très faible représentativité dans le corpus du français algérien. Celui-ci contient précisément 3 emprunts au berbère : *vava*, *yema* et *yenayer*. Ces trois berbérismes ont le statut d'hapax, ne présentant qu'une occurrence chacun dans le corpus. Il serait donc risqué d'affirmer que l'*amazigh* est une source d'interférence plus importante en français algérien et il convient, par conséquent, d'écarter l'hypothèse d'une plus grande perméabilité aux berbérismes en français d'Algérie, que l'on pourrait imputer aux revendications kabyles souvent traitées dans la presse algérienne.

Parmi les constats préliminaires apparaît, une dissemblance très nette au niveau des types des emprunts. Si dans les deux variétés, les emprunts à l'arabe sont présents en nombre, le corpus du français d'Algérie (désormais corpus FA) compte davantage de formes hybrides que le corpus du français du Maroc (désormais corpus FM). C'est au niveau des emprunts hybrides que les résultats tirés des deux corpus divergent le plus. En français d'Algérie, les interférences de l'arabe paraissent agir non seulement sur le niveau lexical mais aussi morphémique.

Les manifestations d'alternance codique sont, en revanche, très ressemblantes. Dans les deux corpus, les modalités d'interférence sont similaires : on relève des manifestations inter et intra phrastiques de l'alternance codique. C'est surtout les fonctions assignées à l'alternance codique qui se font écho. On relève, en effet, du discours rapporté dans les deux corpus, les scripteurs ayant pour but de « faire couleur locale », voire de reporter fidèlement les faits réels. En outre, alterner avec l'arabe dialectal constitue souvent, dans le deux corpus, une stratégie communicative.

3.2. Les types d'emprunts : les constructions hybrides

L'affixation constitue le procédé le plus productif, comme en témoignent les tableaux suivants :

Tableau 1 Les constructions hybrides : néologismes par préfixation

| Préfixes | Corpus FM | Corpus FA |
|--------------|---------------------|---------------------|
| <i>pré-</i> | <i>pré-hassani</i> | |
| <i>anti-</i> | <i>anti-tadwira</i> | <i>anti-kadafi,</i> |

| | | |
|---------------|--|--|
| <i>super-</i> | | <i>Superalgér.</i> |
| <i>télé-</i> | | <i>Télesyrie</i> |
| <i>dé-</i> | | <i>démouchka</i> <i>démouchkilisé</i> |
| <i>in-</i> | | <i>Ingoulable</i> |

Tableau 2 Les constructions hybrides : néologismes par affixation

| Suffixes | Corpus FM | Corpus FA |
|-------------------|---|--------------------|
| <i>-able</i> | | <i>Ingoulable</i> |
| <i>-age</i> | | <i>Doudage</i> |
| <i>-al</i> | <i>Caïdal</i> | |
| <i>-ation</i> | | <i>khalotation</i> |
| <i>-ien/ienne</i> | <i>ramadanienne,</i> <i>istiqlalien</i> <i>makhzénien</i> | |
| <i>-isé</i> | <i>Makhzenisé</i> | <i>Démouchka</i> |

| | | |
|---------------|---------------------------------------|---|
| <i>-iste</i> | <i>ribabiste,</i> <i>jihadiste</i> | <i>dinariste,</i> <i>khobzistes</i> |
| <i>-eur</i> | <i>Zellijeur</i> <i>fatwayeur</i> | |
| <i>-ité</i> | <i>Amazighité</i> | |
| <i>-esque</i> | <i>Ramadanese</i> | <i>ramadanese</i> |
| <i>-isme</i> | | <i>youmisme,</i> <i>bouteflikisme, you</i> |
| <i>-erie</i> | | <i>Jarerie</i> |
| <i>-itude</i> | | <i>Ikhouanitu</i> |
| <i>-ite</i> | | <i>Oudnitite</i> |
| <i>-er</i> | | <i>chouffer, m</i> |
| <i>-iser</i> | | <i>se mezlotis</i> <i>m'choumeuriser</i> |

L'aspect quantitatif ne constitue pas la seule différence. On remarque, en effet, que les constructions hybrides du côté marocain présentent en grande majorité la configuration [substantif arabe + affixe français], soit une création lexicale fondée sur des éléments appartenant à une même catégorie morphosyntaxique. Par exemple, le nom *zellijeur* est créé par la suffixation

en *-eur* du nom *zellij*. La forme hybride est conforme aux formes qui entrent dans la même catégorie sémantique : le mot *zellijeur* entre dans la catégorie des noms de métier, sa morphologie en *-eur* rappelant celle des multiples noms qui figurent dans cette classe de noms, comme celui de *carreleur*. Pour former un nom d'agent, les suffixes *-eur* et *-iste* sont utilisés. Quelques cas d'adjectivisation sont relevés en FM comme *ramadanesque*, sur le nom *Ramadan*, ou ceux formés avec le suffixe adjectival *-ien*. Aucune hybridation aboutissant à la création d'un verbe n'est relevée en français marocain. À l'inverse, dans le corpus FA, l'hybridation paraît être plus « audacieuse », dans la mesure où des néologismes verbaux créés sur la base de substantifs arabes ont été relevés : *nifer*, formé sur le nom *nif* ou *bousser*, sur le nom *boussa*. Les suffixes flexionnels *-er* et *-iser* sont ajoutés aux bases verbales empruntées à l'arabe dialectal. Nous ne relevons aucun phénomène similaire en français marocain, la seule occurrence d'une suffixation en *-isé* étant celle d'une adjectivisation, *makhzenisé*.

De même, en français marocain, nous n'avons pas relevé de verbe pronominal hybride franco-arabe, alors que trois néologismes répondant à ce type ont été recensés dans le corpus FA : *se mezlotiser*, *se zaoualiser* et *se mchoumeuriser*. Dans le contexte suivant, la flexion de ces verbes montre une certaine réussite de l'hybridation :

(1) *Depuis qu'une minorité de **superalgériens**, en se «dinarisant» à outrance et en se «dollarisant» avec aisance, s'est «milliardisée» au détriment des «ah j'ai rien!», qui se «zaoualisent», se «mazlotisent» et se «mchoumeurisent» de plus en plus [...]* (Le Quotidien d'Oran, 01/12/2009)

Les hybrides ainsi créés semblent être relativement bien assumés par l'auteur, compte tenu de l'énumération dont ils font l'objet. La présence des

guillemets vient, néanmoins, souligner leur dimension néologique : la typographie est, ainsi, le moyen de signaler l'écart linguistique qui est réalisé et, ce faisant, de prendre des précautions concernant l'emploi d'une forme non seulement inexistante mais aussi atypique.

L'hybridité qui caractérise les emprunts dans la presse algérienne est plurielle : les bases peuvent être aussi bien des noms (*mouchkil* dans *démouchkilisé*) que des verbes (*chouf* dans *chouffer* ou *goul* dans *ingoulable*) ou des patronymes (*Bouteflika* dans *bouteflikisme*). Ces exemples illustrent la tendance à l'association de lexies arabes à des morphèmes issus de la langue française dans la presse algérienne. Les résultats de ce processus sont des lexies à morphologie contrastée, surtout en ce qui concerne les néologismes relevés dans la presse algérienne, qui contiennent des affixes français variés. La création lexicale en français d'Algérie puise dans les nombreux affixes du français, tandis que les formes néologiques relevées dans le corpus FM ne couvrent qu'un nombre limité d'éléments d'affixation.

De plus, cette divergence dans les modalités d'hybridation se manifeste aussi par la présence de mots français empruntés par l'arabe : *m'digouti*, *m'diprimi*, *m'nervi*, *m'sonni* *m'tourizi*, *n'tiliphouni*. La morphologie de ces hybrides affiche une véritable fusion de morphèmes français et algériens, avec les bases systématiquement françaises. Ces lexies françaises influencées par l'arabe dialectal algérien sont habituellement réservés au registre oral ; leur présence dans la presse écrite est un exemple d'un cheminement tri-directionnel : le français, d'abord, l'arabe dialectal algérien ensuite, et le français d'Algérie, enfin.

Il apparaît que la création lexicale par hybridation est davantage

marquée en français d'Algérie, d'autant que les composés hybrides, qui y sont fortement représentés, n'apparaissent aucunement dans le corpus du français marocain. On relève plusieurs compositions hybrides dans le corpus FA, notamment *chouaffa* (voyante) *électronique*. Ce composé a été inventé par l'auteur de la chronique « Tranche de vie » dans *Le Quotidien d'Oran* pour désigner une machine qui prévoit l'avenir :

(2) *Nous avons une machine qui prévoit l'avenir. Je vais d'abord la brancher sur le devenir des USA ». Chose faite, la chouaffa électronique lui répond d'une voix sèche : « Votre pays sera le plus grand [...]» (Le Quotidien d'Oran, 22/05/2011)*

On reconnaît ici le modèle *courrier électronique* qui sert de base à cet emprunt hybride. Ce type d'innovation lexicale correspond à un détournement, un procédé de création « pragmatico-sémantique »⁶, un point de divergence entre les deux corpus que nous traitons dans la section suivante.

3.3 Les créations lexicales « pragmatico-sémantiques »

Ce procédé de création lexicale est fort productif en français d'Algérie mais quasiment absent des interférences arabes relevées dans la presse francophone marocaine. Là encore, l'auteur est amené à faire coexister, au sein d'une même expression, langue française et langue arabe, à l'image du détournement employé dans l'énoncé suivant :

(3) *Oui, oui, mille fois oui, pour une Union des Msarine Arabes. Mais ne nous parlez pas d'autre chose. Vous nous avez tellement alimentés par de faux problèmes que lorsqu'il s'agit de vrais problèmes, on ne se sent plus concernés [...]» (Le Quotidien d'Oran, 06/06/2009)*

L'expression *Union des Msarine Arabes* est obtenue par détournement du nom de l'organisation *Union des Pays Arabes*. Le journaliste a procédé à la substitution de l'élément *pays* par le mot arabe *msarines*, signifiant *boyaux* en français. Ce néologisme a été inventé ironiquement par le chroniqueur pour dénoncer l'inutilité de l'organisation ainsi que l'incapacité des états membres à trouver des consensus. Les classiques français sont également détournés pour devenir franco-arabe :

(4) *C'est en lisant cette fable adaptée du sieur De La Fontaine que j'ai un peu compris. On l'appellera « Le corbeau et la gnina » Le corbeau sur un arbre était perché à ne rien faire toute la journée... Moralité : pour rester ainsi à ne rien faire, il vaut mieux être haut placé [...] (Le Quotidien d'Oran, 12/03/2011)*

Ici, c'est le titre de la célèbre fable « Le Corbeau et le Renard » qui a été détourné : *renard* a été substitué par *gnina*, signifiant *lapin*. Cette substitution a été réalisée pour montrer que dans la société algérienne, les personnes haut placées sont comparables au corbeau tandis que les autres sont assimilés au lapin, animal inoffensif et vulnérable. Le détournement est donc opéré dans le but de transmettre un message : le journaliste se sert d'expressions préexistantes et connues de tous et les manie de façon à formuler une critique ou une dénonciation. Quel que soit le résultat du détournement, l'élément qui a été détourné est « absent en surface mais sous-jacent et à restituer sémantiquement. » (Sablayrolles, 2012 : 22). L'aboutissement du détournement, est une construction originale, qui apparaît comme un emploi ponctuel remplissant un rôle pragmatique.

Dans la presse francophone algérienne, ce procédé de création néologique semble courant alors que dans le corpus de la presse francophone marocaine aucun exemple de ce type n'a été relevé⁷.

3.4. Fonctions des interférences

3.4.1. La fonction de dénomination : l'utilité catachrétique

Une analyse fine des contextes d'emploi des emprunts et de l'alternance codique révèle que ceux-ci sont souvent utilisés à des fins précises. Ainsi, nous évoquons plus haut, les raisons socio-culturelles à l'emploi d'emprunts à l'arabe chez les francophones algériens et marocains. La théorie de l'emprunt comme catachrèse s'avère utile, à notre sens : d'après Onysko et Winter-Froemel⁸ (2011) l'emprunt peut être dit « catachrétique » s'il n'a pas d'équivalent dans la langue emprunteuse au moment de l'innovation lexicale. Les dénominations des domaines culturels (domaine culinaire, religieux, pratiques culturelles...) entrent dans la catégorie des emprunts catachrétiques, compte tenu de leurs dimension intraduisible. Il est intéressant, et évident, de constater la distribution des langues d'emprunts en fonction des domaines. Dans les deux corpus, on constate que l'arabe standard est utilisé dans la sphère religieuse. Plusieurs lexies sont présentes dans les deux variétés de français, avec parfois de légères variations graphiques. Tel est le cas de *waqf*(FM)/*wakf*(FA), *haram* (FM), *h'ram* (FA). On relève également une variation dans la pluralisation de la lexie *hadj*, variation observée aussi bien entre les corpus qu'au sein même d'une variété de français : *hadjs* ou *hajjaj* (FM)/*hadjis* (FA). Langue liturgique, l'arabe standard influence nécessairement sur le français lorsqu'il s'agit de dénommer des concepts religieux. Ceux-ci ne peuvent trouver de dénominations

سَمَانْتِيكَمَةً ةِوِيَالَنْتَمَةً فِي الْفَرَنْسِي، سِي مَا يَشْرَحُ الْإِتْرَافَاتِ مِنْ نَوْعِ « كَاتَاكْرِيْتِيكِي ». إِي فِي سَوِي مِثْلِهِ لِمَا لِي الْكَلِمَاتِ الَّتِي تَمَثِّلُ حَقَائِقَ مُتَعَدِّدَةً « أَلُوغِيْنِيَّةً », سِي-أَيْ-ذِي تِلْكَ الَّتِي لَمْ تُجْرَبْ. هَذِهِ الْإِتْرَافَاتِ، الَّتِي تُدْرِكُ بِاسْمِ « خِنِيْسِمِيَّةً », تَدْخُلُ فِي كَلْبِ الْإِتْرَافَاتِ الَّتِي تَمَثِّلُ كَاتَاكْرِيْسِي. إِي تَمَثِّلُ فِي كَلْبِ الْإِتْرَافَاتِ الَّتِي تَمَثِّلُ كَاتَاكْرِيْسِي. إِي تَمَثِّلُ فِي كَلْبِ الْإِتْرَافَاتِ الَّتِي تَمَثِّلُ كَاتَاكْرِيْسِي. إِي تَمَثِّلُ فِي كَلْبِ الْإِتْرَافَاتِ الَّتِي تَمَثِّلُ كَاتَاكْرِيْسِي.

Tableau 3 Répartition des arabismes "culturels" en fonction des domaines

| Domaines | Corpus FM | Corpus |
|------------------------|--|--|
| Domaine musical | <i>Qarqabus, qraqech, tbel, chaâbi</i> | <i>karkab, bendir, ala, gallal, zorna,</i> |
| Domaine culinaire | <i>harira, chorba, douwara, lssan tir, amlou, chaâria, harcha, mhimssa, seffa, tchicha, bissara, msemen, rass el hanout, sfenj, smen, baghrir, krachel, chebbakiya, mlaoui</i> | <i>chorba, batata, choua</i> |
| Domaine administrative | <i>Makhzen, watani, mouqata'a, mokadam, zaïm, caïdat, caïdal, douar, wilaya, wali, derb, hay</i> | <i>houko, haï</i> |

Il est entendu que les mots faisant référence aux cultures marocaine et algérienne sont réalisés en arabe dans la presse francophone de ces deux sociétés. Le tableau 3 propose une mise en regard de quelques emprunts relevés dans les deux corpus. Nous mettons en gras les emprunts que l'on retrouve dans les deux corpus, parfois orthographiés différemment. Il apparaît nettement que les domaines représentés dans les deux variétés sont identiques. Les journalistes puisent dans les terminologies des domaines musicaux, culinaires et administratifs car il s'agit des dénominations « justes ». L'interférence apparaît alors comme nécessaire, comblant une absence d'équivalence adéquate en français.

3.4.2. Les interférences aux fonctions communicatives

Le recours à des lexies issues d'un autre code que le français ne répond pas toujours à un besoin lexical. En effet, dans les deux corpus, nous relevons des emprunts à l'arabe qui ne comblent pas de vide lexical proprement dit. Citons, à cet égard, les énoncés suivants :

(5) *Réel fléau de notre société, ce monstre à visages multiples que nous nommons d'appellations déguisées comme pour mieux le dissimuler : pot-de-vin, pourboire, dessous-de-table, «Tahmima», **tchipa** [...] (Le Quotidien d'Oran, 25/03/2009)*

(6) *La seule loi ici, c'est celle de la **tchipa** et de la **rachwa** ! (Le Quotidien d'Oran, 05/08/2009)*

(7) *Et si c'est une décision de justice, marocaine ou norvégienne, les 500.000 dollars n'ont plus de raison d'être... à moins que l'ancien champion ne se soit converti à une autre discipline, notre sport national...la **tadwira**. (Au Fait Maroc, ...)*

(8) *L'anti tadwira*

Comment faire pour faire passer la propension d'un citoyen marocain à "dawar maâh" pour avoir le droit d'avoir des droits ? Ce "maâh" est, bien entendu, celui qui détient la moindre parcelle d'autorité. (Au Fait Maroc, 04/06/2009)

Ces lexies ont toutes le sens de « corruption ». En dépit de l'existence d'un équivalent français, ce sont des lexies arabes qui sont utilisées dans ces énoncés. Les contextes d'emploi sont déterminants ; la dimension affective joue un rôle important, les lexies arabes étant en mesure de véhiculer le sentiment que souhaitent faire partager les auteurs respectifs de ces énoncés. En somme, l'interférence de l'arabe est, dans ces conditions, un instrument stylistique à disposition des scripteurs. Elle leur permet d'atteindre une certaine connivence avec le lectorat supposé être au fait des conditions socio-culturelles d'écriture du journaliste :

« Tout un vécu transmis à travers un simple emprunt ! » (Benzakour 2012)

L'apport stylistique de l'interférence se manifeste aussi dans les réalisations d'alternance codique. Des exemples comparables ont été relevés dans les corpus de la presse marocaine et algérienne, à l'image des énoncés qui suivent :

(9) *Ya khi mossiba... Non, c'est incroyable qu'un Algérien n'aie pas un WC... heu... pardon un PC à la maison (Le Quotidien d'Oran, 04/03/2010)*

(10) “*el fennane el adhim, el oustade el kabir, el moughani el mawhoub...*”. *Plus cirage de bottes que ça, tu creves. (Au Fait Maroc, 24/10/2009)*

L'alternance avec l'arabe renforce le ton sarcastique adopté par le journaliste. En effet, dans l'énoncé (9) le chroniqueur alterne le français et l'arabe non par nécessité mais pour produire un effet humoristique et surtout pour convoquer des spécificités socioculturelles de la société algérienne dans sa façon de vivre et de s'exprimer. Le chroniqueur se moque du ministère de l'éducation algérienne pour avoir trouvé une solution alternative aux grèves successives dans tous les établissements secondaires : mettre en ligne des cours détaillés pour aider les candidats au baccalauréat à préparer l'examen. La critique porte sur le fait que les jeunes Algériens ne disposent pas tous de l'équipement informatique requis. L'énoncé (10), tiré de la presse marocaine, affiche également un ton critique, cette fois-ci à l'égard des médias marocains. En (10), le journaliste marocain choisit de changer de langue dans le cours de son article, se moquant des politesses excessives que s'adressent les personnalités de la télévision, et dont sont témoins les téléspectateurs. L'énumération de formules laudatives en langue arabe est inventée par le journaliste, il ne s'agit pas de paroles réellement prononcées. Il a recours à cette « fausse citation », utilisant l'hyperbole pour critiquer l'exagération dans les propos des personnalités de la télévision.

Il n'est pas rare que les journalistes usent de l'emprunt en tant que “mot connu de tous”. Ainsi, aussi bien côté algérien que marocain, on relève la présence d'expressions familières aux lecteurs telles que *hchouma* (FM), *marhaba* (FM), *zaama* (FA), *Allah yastor* (FA), *ouach* (FA), *Allah yehdina* (FA) et d'autres. Nous les interprétons comme des formules répandues dans

le parler des deux sociétés et assurément reconnues par les lecteurs. Il s'agit alors pour le journaliste d'anticiper la réception de ces interférences : la stratégie expressive est donc hautement présente lors de la réalisation de ce type d'interférences.

Conclusion

Le français pratique au Maroc et en Algérie subit nécessairement des influences liées aux spécificités sociolinguistiques locales. La présence d'emprunts aux langues locales contribuerait, ainsi, à forger l'identité même du « français local ». L'étude comparative exposée permet de constater que ce besoin de désignation s'exprime de la même façon en français marocain et algérien. Dans les deux corpus analysés, l'emprunt constitue la plus forte manifestation de l'interférence. Les emprunts à l'arabe se trouvent être indispensables pour référer à des notions absentes de la réalité française et donc difficilement nommables en français. La création lexicale par l'hybridation est, cependant, nettement plus productive dans *Le Quotidien d'Oran*. Nous pouvons imputer cette pratique à la recherche d'effets stylistique de la part des journalistes.

Dans les deux corpus, les manifestations d'alternance codique français-arabe constituent généralement des instruments stylistiques. Les journalistes francophones cherchent à transmettre des idées et, pour ce faire, ont recours au dialecte arabe, l'idiome des masses populaires. Les journalistes endossent le rôle de porte-parole du peuple, l'écriture journalistique permettant de dire à voix haute ce que les masses pensent tout bas. La création lexicale est un des moyens utilisés à cet effet, à l'image du néologisme par suffixation sur une base empruntée *doudage*⁹ (corpus FA).

Certaines pratiques sont ainsi dénoncées, notamment celle de la corruption, avec le néologisme hybride par préfixation *anti-tadwira* (FM). Enfin, l'étude comparative a permis de confirmer le postulat suivant : la question de la création lexicale en français du Maroc et d'Algérie évoque nécessairement la question de la dynamique de la langue française dans l'aire francophone maghrébine et des relations de contact qu'elle entretient avec les autres langues en présence. En comparant les résultats tirés des deux corpus de presse, il apparaît que les différentes théories exposées du côté de la sociolinguistique algérienne, d'une part, et marocaine, d'autre part, sont non seulement vérifiées mais aussi convergentes.

Bibliographie

ALLAM-IDDOU, Samira (2015), Le discours de la presse francophone algérienne: analyse des innovations linguistiques in ANADISS revue du centre de recherche analyse du discours discours et identité (s) II, n° 20, Novembre, pp 82-97.

BENMAYOUF Chafia-Yamina (2008) *Renouveau Social, Renouveau Langagier dans l'Algérie d'aujourd'hui*, L'Harmattan, pp.12-33-34.

BENZAKOUR, Fouzia (2010), « La définition en terre de variation. Le cas du français au Maroc », *Autour de la définition*, Publifarum, n. 11, http://publifarum.farum.it/ezone_pdf.php?id=115, consulté le 10/07/2016.

BENZAKOUR, Fouzia, (2012), Le français au Maroc De la blessure identitaire à la langue du multiple et de la « copropriation », Repères DoRiF n. 2 Voix/voies excentriques: la langue française face à l'altérité, volet n.1, Les

francophonies et francographies africaines face à la référence culturelle française, http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?id=47, consulté le 10/07/2016.

BOUTMGHARINE, Najet (2014), *Emprunts et alternance codique dans la presse marocaine d'expression française*, Thèse de Doctorat dirigée par John Humbley, soutenue le 12 décembre 2014, Université Paris Diderot.

DERRADJI Yacine, (1999), « Le Français En Algérie : Langue Emprunteuse Et Empruntée », *Le Français en Afrique*, n° 13, pp. 131-141.

MERILLOU, Catherine, (2003), « Innovation lexicale et interférences de langues : le cas du français québécois », In *L'innovation lexicale*, sous la direction de J-F Sablayrolles, Honoré Champion, Paris, p.396.

MERZOUK, Sabrina (2014), « Le français en Algérie, création et variation comme vecteur d'adaptation : le cas de l'emprunt au berbère », Congrès Mondial de Linguistique Française — CMLF, SHS Web of Conferences, pp.101-117.

MESSAOUDI, Leila (2013), « Contexte sociolinguistique du Maroc », In Messaoudi L. et Blanchet P., *Langue française et plurilinguisme dans la formation universitaire et l'insertion professionnelle des diplômés marocains en sciences et technologies*, pp.13-38.

MOREAU, Marie-Louise (1997), *Sociolinguistique. Concept de base*, Mardaga, p.32.

MORSLY, Dalila (1988), *Le français dans la réalité algérienne*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université Descartes Sorbonne, Paris.

ONYSKO, Alexander, WINTER-FROEMEL, Esme (2011),

“Necessary loans - luxury loans? Exploring the pragmatic dimension of borrowing”, *Journal of Pragmatics*, Volume 43, issue 6, pp.1550-1567.

SABLAYROLLES Jean-François (2000), *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 589 pages.

SABLAYROLLES Jean-François, JACQUET- PFAU Christine (2008), « Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements », *Neologica : revue internationale de la néologie*, Paris : Garnier, 2008, pp.19-38.

SABLAYROLLES Jean-François (2012), « Des néologismes par détournement ? ou Plaidoyer pour la reconnaissance du détournement parmi les matrices lexicogéniques », Actes du colloque DORIF (association des professeurs de français en Italie) de Milan, 1 et 2 octobre 2009, pp. 17-28.

WEINREICH, Uriel (1968), *Languages in Contact: Findings and Problems*, The Hague:

Mouton. Première publication en 1953.

¹ Se référer aux travaux de Sablayrolles (2000).

² La BDLP est consultable en ligne : <http://www.bdlp.org/> (dernière consultation le 13/07/2016).

³ Dans son ouvrage (2008 :11), C-Y Benmayouf adopte l'expression « francalgérien » pour désigner l'ensemble de ces innovations hybrides qu'elle juge être en pleine prolifération. Nous ne relevons aucun terme comparable dans les recherches sur le français au Maroc.

⁴ Jacquet-Pfau et Sablayrolles (2008) visent à illustrer la complexité du concept d'emprunt. Sablayrolles (2000) s'intéresse au processus et examine les difficultés concrètes auxquelles on se heurte dans l'analyse des néologismes relevés et dans l'identification de leur matrice lexicale.

⁵ Il faut mentionner le fait que les corpus ne sont pas de taille tout à fait comparable, le corpus du *Quotidien d'Oran* étant plus conséquent que celui d'*Au Fait Maroc*. L'aspect quantitatif intéresse notre propos dans une moindre mesure, l'étude comparative visant surtout à mettre en lumière les similitudes et divergences des interférences dans les deux variétés de français sur le plan qualitatif.

⁶ Ayant identifié cette matrice comme « pragmatico-sémantique », Sablayrolles écrit au sujet des détournements : « Le sens de la lexie détournée se fonde sur celui d'une lexie complexe originelle qu'il faut débusquer sous la forme nouvelle, défigée. » (Sablayrolles, 2012 : 22).

⁷ Les néologismes par détournement apparaissant dans le corpus *Au Fait Maroc* consistent tous en une déformation d'expressions anglaises comme *chick lit* devenu *cheap lit* ou le slogan *Yes we can* transformé en *Yes you can*.

⁸ Critiquant la distinction traditionnelle entre « emprunts nécessaires » et « emprunts de luxe », ces chercheurs fondent leur classification, innovante, sur la terminologie de la rhétorique. En rhétorique, la catachrèse correspond à une métaphore créée par nécessité dans le but de combler un vide lexical.

⁹ Le radical *doud* désigne un ver solitaire. Le chroniqueur a ajouté le suffixe *-age* pour désigner un phénomène social, la bureaucratie. L'explication est fournie dans le texte : « C'est un ver parasite qui est accroché aux parois de la société. Il a ses anneaux lui aussi, une chaîne qui constitue un corps solidaire. La machine administrative est tellement lourde, la bureaucratie est tellement forte que ces vers se multiplient [...]Le doudage peut être de tout âge. » (*Le Quotidien d'Oran*, 18/10/2010).